

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15	L'an Deux Mil vingt trois
Présents	11	Le 31 Juillet
Votants	13	Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
absents	04	Date de Convocation du Conseil Municipal : 25 juillet 2023
Procurations	02	PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. POUMEAUD Albert. CONTAMINE David. PERTUIS Martine. FALLEAU Geneviève. DECLE Sébastien. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David.
		ABSENTS : FORT Sylvette. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
		PROCURATIONS: FORT Sylvette à BELLEIL Thomas, DELACOTE Aurélie à FALLEAU Geneviève
		SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : SDE24 – Mise en place interrupteur foyers 184 à 188 – Rue du Stade

La commune de Hautefort, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant la mise en place d'un interrupteur aux foyers 184 à 188.

L'ensemble de l'opération est estimé à **1 616,20 € TTC** et il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux de « Création d'équipement » et en application du règlement d'intervention adopté le 14 décembre 2022, la participation de la commune s'élève à 90 % de la dépense HT, soit un montant estimé à **1 212,15 € HT**.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24. La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté,
- **DEMANDE** au SDE24 de réaliser les travaux au troisième trimestre 2023,
- **INSCRIT** la dépense au budget de la commune,
- **S'ENGAGE** à régler au SDE24 les sommes dues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 31/07/2023
LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20230731-2023-068-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/08/2023
Affichage : 01/08/2023

